



**Commune  
de Saint-Prex**

**PRÉAVIS de la Municipalité  
au Conseil communal**

Préavis n° 13/09.2016 – infrastructures sportives

**Demande d'un crédit de Fr. 170'000.– pour financer la location d'une patinoire mobile**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**Préambule**

Nous sommes actuellement en phase de réalisation de la salle de gymnastique triple du Cherrat. Seule la salle de gymnastique du Vieux-Moulin est disponible jusqu'au mois d'août 2017 pour les activités physiques des élèves et des sociétés locales.

Pour les écoles, ces activités ont lieu en plein air durant la belle saison au centre sportif de Marcy et sur les installations d'athlétisme du Vieux-Moulin. Pour la période hivernale, nous avons quelques solutions de remplacement, mais nous devons combler un manque de locaux pour assurer les 3 heures de sport scolaire hebdomadaires.

Nous avons conclu plusieurs partenariats pour résoudre ce problème, mais devons encore compléter cette offre pour répondre aux exigences scolaires. Ainsi, notre Autorité a décidé de se tourner vers une patinoire mobile.

Toutes les Communes qui ont proposé des patinoires mobiles durant la saison hivernale, parlent d'un succès populaire qui réjouit les habitants, favorise les contacts et la convivialité et qui souvent deviennent un vrai lieu de rencontre. C'est l'occasion pour notre Commune de tester si une telle infrastructure pourrait satisfaire à nos citoyens.

**Présentation du projet**

**Implantation**

La patinoire mobile serait installée du 5 décembre 2016 au 26 février 2017 (12 semaines) sur le site de Marcy. Ce site, proche du Cherrat et de Sous-Allens, répond aux contraintes techniques pour ce type d'installation (planéité du terrain, éclairage, eau). Il bénéficie des aménagements existants nécessaires pour l'exploitation (buvette, vestiaires et toilettes), ainsi que de places de stationnement et d'une bonne desserte en transports publics.

La Municipalité propose une surface de 450 m<sup>2</sup> (30 x 15 mètres). Un groupe frigorifique de 115 kW doit être installé pour fabriquer la glace. Vu le caractère provisoire de la démarche, il n'est pas prévu de soumettre cette initiative à la procédure d'enquête publique.

### Solution retenue

Il existe deux sortes de patinoires mobiles: les patinoires synthétiques qui se composent de plaques en plastique d'environ un mètre carré qui s'assemblent grâce à un système de fixation fonctionnant sur le même principe que des pièces de puzzle ou les patinoires classiques (glace) dotées d'un groupe de production d'eau glacée.

Nous avons demandé des conseils à des professionnels – M. Olivier Keller (ancien hockeyeur professionnel et membre de l'équipe suisse) et M. Nicolas Mercier, coach au Forward Morges HC –, ainsi qu'à diverses Communes équipées de patinoires mobiles. Sur la base de leurs recommandations, notre choix s'est porté sur une patinoire en glace.

### Exploitation

Pour une patinoire de 450 m<sup>2</sup> avec une buvette et un service de location de patins, il faut compter avec deux personnes pendant les heures d'ouvertures au public, afin d'assurer d'une part le service de location des patins et d'autre part la buvette. L'entretien de la glace sera effectué par le service de voirie et/ou des bâtiments.

Les sociétés locales, la Cabane des Jeunes et les commerçants pourraient aussi faire vivre et animer cet endroit.

Par ailleurs, quelques 150 paires de patins sont compris dans le coût de location, ainsi que des patinettes, une surfaceuse, deux buts de hockey, deux mini-but et cinq aides à patiner. Les prix de location des patins seront fixés à Fr. 3.– pour les enfants et Fr. 5.– pour les adultes.

Il n'est pas prévu de demander un prix d'entrée. Les personnes qui possèdent leurs propres patins pourront donc patiner gratuitement. Cette volonté s'inscrit parfaitement dans la politique communale visant à promouvoir et favoriser l'activité sportive de la population.

Pour ce qui est des horaires d'ouverture publique et en s'appuyant sur l'expérience d'autres Communes, il est proposé comme suit:

Lundi, mardi, jeudi et vendredi:	16h00 à 20h00
Mercredi:	14h00 à 20h00
Samedi, dimanche, jours fériés et vacances scolaires	10h00 à 20h00

### Coût

Le choix de la Municipalité s'est porté sur une location de douze semaines. Cette solution permettra de confirmer ou non l'attractivité que génère une patinoire auprès de la population saint-preyarde et des Communes avoisinantes.

Les coûts liés à un tel projet se répartissent de la façon suivante:

Location patinoire 450 m <sup>2</sup>	Fr.	38'500.00
Montage, mise en glace, démontage	Fr.	34'000.00
Patins, patinettes, surfaceuse, aides à patiner, éclairage	Fr.	24'000.00
Plancher 646 m <sup>2</sup> et tente 700 m <sup>2</sup>	Fr.	33'000.00
Consommation électrique du groupe froid (CHF 770.– par semaine)	Fr.	9'240.00
Divers et imprévus env. 5% s/Fr. 138'740.00	Fr.	<u>7'000.00</u>
Sous-total	Fr.	145'740.00
TVA 8% s/Fr. 145'740.00	Fr.	<u>11'660.00</u>
Sous-total II	Fr.	157'400.00
Personnel auxiliaire pour 12 semaines (non soumis à la TVA)	Fr.	<u>12'600.00</u>
<b>Total TTC</b>	<b>Fr.</b>	<b>170'000.00</b>

Les recettes pour la location des patins, renseignements pris auprès de divers exploitants, peuvent être estimées à Fr. 15'000.– pour la saison. De même, la buvette devrait générer un bénéfice, difficile à estimer à ce stade, qui contribuera à couvrir une partie des charges d'exploitation.

Il est aussi envisagé de louer l'infrastructure à des sociétés locales ou à des entreprises privées.

Il est à noter qu'une partie de cette dépense sera financée par l'ASISE pour l'utilisation scolaire de ce site. A l'heure actuelle, environ Fr. 8'000.– sont payés par l'ASISE pour l'utilisation de la patinoire de Morges.

#### **Incidences financières**

Cette dépense sera financée par les recettes communales ou par emprunt. Elle sera amortie en une fois, en 2017.

#### **Impact sur l'environnement**

Pour en améliorer le bilan environnemental, une station météo est reliée en permanence au groupe froid pour ne produire que l'énergie strictement nécessaire. Il faut souligner que ce système permet d'économiser environ 75% d'énergie par rapport à une installation classique.

### Conclusions

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

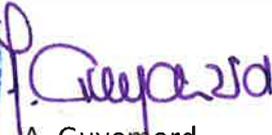
- vu le présent préavis municipal
- entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à signer un contrat de location pour la saison 2016-2017 pour une patinoire mobile;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 170'000.–;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt;
4. d'admettre que cette dépense soit amortie en une seule fois en 2017, après déduction des recettes encaissées et de la participation de l'ASISE.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 20 septembre 2016

Au nom de la Municipalité

Le Syndic		La Secrétaire
 D. Mosini		 A. Guyomard

Délégué municipal: M. Stéphane Porzi, municipal

Préavis déposé devant le Conseil communal en séance du 28 septembre 2016.